

## MAIRIE DE VILLERS-POL

14, Rue des écoles  
59530 Villers-Pol  
Tél : 03 27 49 06 37  
Mail : [mairie.villerspol@orange.fr](mailto:mairie.villerspol@orange.fr)

---

### COMPTE-RENDU Conseil Municipal du 18 Mars 2024

---

Villers-Pol, le 04/04/2024

Présent : M le Maire, Monsieur YZANIC– Mesdames BERTON, GRAVELINE, HUART, et MARTEL – Messieurs BUISSET, DESRUENNES, DUCLAYE, LEULLIETTE et OLLIVIER

Procuration par M. MASSON à M. OLLIVIER

Absents excusés : Mesdames MOHAMED et PAMART – Monsieur LOTTEAU

Absente : Madame BLARY

Monsieur le Maire présente :

- **Intervention de Mme Francine DEGARDIN ;**

Madame DEGARDIN Francine , qui a souhaité être invitée avant le début de réunion du Conseil. Celle-ci, après avoir donné ses origines Villers-Poloise et son attachement à la commune et à la Chapelle « Notre Dame des affligés » située Rue Georges Ozaneaux,, Propose un don de 10 000 €, pour soutenir l'entretien et la préservation de cette chapelle. Monsieur le Maire signera une convention avec Mme DEGARDIN Francine, afin d'attester l'engagement de la commune pour utiliser uniquement le don à l'entretien et la préservation de ladite Chapelle.

- **Intervention de Monsieur DUHAMEL, Major, affecté à le Quesnoy, depuis juillet 2023 ;**

Celui-ci a tenu à se présenter aux membres du Conseil municipal.

Il a présenté les statistiques des diverses interventions sur la commune et a proposé ses services auprès de la population, Comme la remise en route de l'opération Voisins Vigilants.

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel nominal. Madame Anne Graveline est désignée secrétaire de séance.

- **Vote du compte rendu du conseil municipal précédent ;**

Il demande la validation du compte rendu du 11 décembre 2023.

Celui-ci fait l'objet d'une remarque de Monsieur Desruennes. Il revient sur la demande de subvention pour 2024 pour le pont du Tordoir. Que son montant de consolidation est important et qu'un débat plus long aurait dû avoir lieu. Monsieur le maire répond que l'état du pont du Tordoir n'est pas une découverte , que le rapport du Céréma a été présenté en janvier 2023 ; Le rapport a été complété d'une étude de terrain. Cette étude commandée en avril n'est arrivée que fin novembre. Les délais de demande de subvention étant fin décembre. Monsieur le Maire affirme qu'il ne pouvait pas aller plus vite.

Les horaires d'ouverture de la mairie ne convenant pas à Monsieur Desruenne, il dit ne pas avoir eu le temps de consulter le dossier du pont avant la réunion de conseil, il va demander à la Sous-préfecture qu'elles sont les procédures pour une information avisée sur les points avant l'exposition en conseil municipal ;

Le débat clos , le compte rendu est validé par 1 Abstention 0 Contre et 10 Pour.

- **Présentation de la demande des propriétaires au 20 Rue des écoles, pour la réalisation d'une clôture mitoyenne au parking de l'école ;**

Il expose, la demande de participation financière à l'édifice d'une clôture mitoyenne le long du parking communal de 35 mètres de long, par les habitants du n° 20 de la Rue des écoles. Deux devis ont été fournis le premier de 3 709 € et le deuxième de 2 053 €.

Actuellement il y a une clôture en grillage, M. Duclaye, observe qu'actuellement la clôture n'est pas en trop mauvais état, Madame Huart demande s'il existe beaucoup de situations de maisons qui sont mitoyennes avec les biens communaux, Mme Graveline attire l'attention sur le fait que c'est risqué, qu'on ouvre une porte et qu'il sera difficile de justifier des refus à venir à participer au financement d'autres demandes de travaux de ce type. Mme Berton dit que ce serait bien, et utile. Qu'une nouvelle clôture permettrait d'embellir le bien qui est directement en lien avec le secteur sur lequel on a déjà fait des travaux, de plus, cette habitation fait l'objet de l'ouverture d'un cabinet médical et que c'est un service positif pour la commune.

Vote : 3 Abstentions 5 Contre et 3 Pour

Monsieur le Maire conclu que la commune ne participera pas à la réalisation de la clôture sur le parking des écoles.

- **Présentation et vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 ;**

Vote : 0 Abstention 0 Contre et 11 Pour

Présentation et vote de l'affectation du résultat 2023.

Vote : 0 Abstention 0 Contre et 11 Pour

- **Vote de l'affectation de résultat 2023 pour 2024 :**

<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2">Lors du vote du compte administratif</td></tr> <tr><td>Nombre de membres en exercice</td><td style="text-align: center;">1</td></tr> <tr><td>Nombre de membres présents</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Nombre de suffrages exprimés</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr><td>Votes Contre</td><td style="text-align: center;">[ ]</td></tr> <tr><td>Votes Pour</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> </table>	Lors du vote du compte administratif		Nombre de membres en exercice	1	Nombre de membres présents	11	Nombre de suffrages exprimés	10	Votes Contre	[ ]	Votes Pour	11	<p><b>MAIRIE DE VILLERS-POL</b></p> <p><b>Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.</b></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td colspan="2">Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats</td></tr> <tr><td>Nombre de membres en exercice</td><td style="text-align: center;">15</td></tr> <tr><td>Nombre de membres présents</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Nombre de suffrages exprimés</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> <tr><td>Votes Contre</td><td style="text-align: center;">[ ]</td></tr> <tr><td>Votes Pour</td><td style="text-align: center;">11</td></tr> </table>	Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats		Nombre de membres en exercice	15	Nombre de membres présents	11	Nombre de suffrages exprimés	11	Votes Contre	[ ]	Votes Pour	11																		
Lors du vote du compte administratif																																												
Nombre de membres en exercice	1																																											
Nombre de membres présents	11																																											
Nombre de suffrages exprimés	10																																											
Votes Contre	[ ]																																											
Votes Pour	11																																											
Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats																																												
Nombre de membres en exercice	15																																											
Nombre de membres présents	11																																											
Nombre de suffrages exprimés	11																																											
Votes Contre	[ ]																																											
Votes Pour	11																																											
<p>Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de <i>F. Leulliette Bernard</i>, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.</p> <p>1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :</p>																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr><th colspan="2">FONCTIONNEMENT</th></tr> <tr><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>Résultats reportés</td><td style="text-align: right;">508 338,09</td></tr> <tr><td>Part affectée à l'investissement</td><td></td></tr> <tr><td>Opérations de l'exercice</td><td style="text-align: right;">853 790,41 1 031 234,20</td></tr> <tr><td>Totaux</td><td style="text-align: right;">853 790,41 1 539 572,29</td></tr> <tr><td>Résultat de clôture</td><td style="text-align: right;">685 781,88</td></tr> </tbody> </table>	FONCTIONNEMENT		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Résultats reportés	508 338,09	Part affectée à l'investissement		Opérations de l'exercice	853 790,41 1 031 234,20	Totaux	853 790,41 1 539 572,29	Résultat de clôture	685 781,88	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr><th colspan="2">INVESTISSEMENT</th></tr> <tr><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td style="text-align: right;">280 781,63</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">100 000,00</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">185 135,37 55 188,91</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">185 135,37 445 870,54</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">260 835,17</td></tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENT		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		280 781,63		100 000,00		185 135,37 55 188,91		185 135,37 445 870,54		260 835,17	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr><th colspan="2">ENSEMBLE</th></tr> <tr><th>Dépenses ou Déficit</th><th>Recettes ou Excédent</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td style="text-align: right;">799 119,72</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">100 000,00</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">1 038 925,78 1 086 423,11</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">1 038 925,78 1 985 542,83</td></tr> <tr><td></td><td style="text-align: right;">946 617,05</td></tr> </tbody> </table>	ENSEMBLE		Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent		799 119,72		100 000,00		1 038 925,78 1 086 423,11		1 038 925,78 1 985 542,83		946 617,05
FONCTIONNEMENT																																												
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent																																											
Résultats reportés	508 338,09																																											
Part affectée à l'investissement																																												
Opérations de l'exercice	853 790,41 1 031 234,20																																											
Totaux	853 790,41 1 539 572,29																																											
Résultat de clôture	685 781,88																																											
INVESTISSEMENT																																												
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent																																											
	280 781,63																																											
	100 000,00																																											
	185 135,37 55 188,91																																											
	185 135,37 445 870,54																																											
	260 835,17																																											
ENSEMBLE																																												
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent																																											
	799 119,72																																											
	100 000,00																																											
	1 038 925,78 1 086 423,11																																											
	1 038 925,78 1 985 542,83																																											
	946 617,05																																											
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%;">Besoin de financement</td><td style="width: 50%;"></td></tr> <tr><td>Excédent de financement</td><td style="text-align: right;">260 835,17</td></tr> <tr><td>Restes à réaliser DEPENSES</td><td style="text-align: right;">146 221,36</td></tr> <tr><td>Restes à réaliser RECETTES</td><td style="text-align: right;">167 000,00</td></tr> <tr><td>Besoin total de financement</td><td></td></tr> <tr><td>Excédent total de financement</td><td style="text-align: right;">301 613,81</td></tr> </table>			Besoin de financement		Excédent de financement	260 835,17	Restes à réaliser DEPENSES	146 221,36	Restes à réaliser RECETTES	167 000,00	Besoin total de financement		Excédent total de financement	301 613,81																														
Besoin de financement																																												
Excédent de financement	260 835,17																																											
Restes à réaliser DEPENSES	146 221,36																																											
Restes à réaliser RECETTES	167 000,00																																											
Besoin total de financement																																												
Excédent total de financement	301 613,81																																											
<p>2° Constate les Identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bien d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.</p> <p>3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.</p> <p>4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros</p> <p>5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 50%; text-align: right;">200 000,00</td><td style="width: 50%;">au compte 1088 (recette d'investissement)</td></tr> <tr><td style="text-align: right;"><del>485 781,88</del></td><td>au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)</td></tr> </table>			200 000,00	au compte 1088 (recette d'investissement)	<del>485 781,88</del>	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)																																						
200 000,00	au compte 1088 (recette d'investissement)																																											
<del>485 781,88</del>	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)																																											
<p><small>(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote</small></p> <p><small>Nous Pouvoir Municipal - 2023-2026</small></p>																																												

- **VOIR EN ANNEXE LA PRESENTATION DE M. LEULLIETTE BERNARD :**

### **COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2023.**

- **Vote du quart du budget pour régler en investissement les fournisseurs avant le 15 avril 2024.**

*Vote : 0 Abstention 0 Contre et 11 Pour*

- **Présentation des démarches pour la promotion applicable au personnel titulaire ;**

Monsieur le Maire, expose la demande d'un agent titulaire de la commune qui peut prétendre à une promotion. Il précise que c'est à l'employeur de fixer le taux de promotion et si celui-ci est faisable, de déterminer les tâches supplémentaires que l'agent devra accomplir. Il mentionne, qu'ultérieurement, des agents ont bénéficié de promotion et qu'aujourd'hui la loi oblige que le conseil municipal vote un taux de promotion.

Plusieurs élus disent qu'il faut rencontrer l'agent.

*Le point est ajourné pour laisser le temps de discuter avec l'agent.*

Monsieur OLLIVIER Sébastien quitte l'assemblée à 21 h 50.

- **Projet d'une Micro-Crèche dans la commune ;**

Monsieur le Maire, présente la demande de projet pour l'installation d'une micro-crèche.

Un constat est fait, il y a de moins en moins d'assistantes maternelles, les départs en retraite ne sont pas remplacés. Il y a une forte demande de solutions de garde par des jeunes couples qui s'installent dans la commune. Il faut maintenir l'attrait des jeunes pour éviter d'accentuer la baisse des effectifs scolaires du fait de la baisse démographique. Il précise qu'il a rencontré une dame qui cherche un terrain ou un bâtiment disponible pour un projet d'installation d'une micro crèche. Il y a beaucoup de normes et il est difficile de trouver, soit un terrain, soit un bâtiment. La salle du presbytère est trop petite, il y aurait la place pour sa construction derrière la salle des sports sur l'ancien skate-park. Il y aurait une convention pour la mise à disposition du terrain. La personne rencontrée et son associée en SCI paierait ce projet qui est basé sur une dépense de 290 000 euros TTC subventionnable. Il est décidé de réfléchir à ce projet, à son implantation, Mme Berton soumet l'idée de l'implanter à la salle Aquaterra. Monsieur le Maire souligne l'importance qu'il compte apporter à la construction de cette crèche afin de rendre un service supplémentaire aux habitants et de maintenir toutes les classes, de l'école fraîchement rénovée.

*Vote : 0 Abstention 0 Contre et 09 Pour*

- **Demandes de Subventions ADVB auprès du Département, soit**

Proposition pour :

- AAT (Aide à l'aménagement des trottoirs le long des routes départementales).

Pour la réfection de la Rue Georges Ozaneaux:

dont le coût prévisionnel s'élève à **18 184.70 € HT** soit 21 821.60€ TTC

(vote : 0 Abstention 0 Contre 09 Pour)

- ASRDA (Aide à la sécurisation des routes Départementales en Agglomération).

Pour la sécurisation des :

RUE DE LA FABRIQUE dont le coût prévisionnel s'élève à 19 925.00 € HT soit 23 910.00 € TTC

(Vote : 0 Abstention 0 Contre 8 Pour)

RUE HENRI ANDRE BERTHE Dont le coût prévisionnel s'élève à 11 755.00 € HT soit 14 106.00 €

TTC

SUBVENTION ADVB au titre de l'ASRDA

(Vote : 1 Abstention 0 Contre 08 Pour)

Selon Monsieur Desruenne, les travaux de toiture de l'église sont plus importants que ces travaux de voirie.

#### Voirie Communale

la réfection par le rabotage, couche d'accrochage, mise à niveau de l'accotement, le gravillonnage :  
du chemin de Wult sur 390 m (section 1 et 2 :de la rue René Cenez (RD129) au Vieux Chemin de Jenlain)  
dont le coût prévisionnel s'élève à : 32 232.50.00 € HT soit 38 679.00 € ttc

du chemin du Gron sur 150 m

Dont le coût prévisionnel s'élève à : 21 586.95 € HT soit 25 904.34 € ttc

de la Chaussée Brunehaut sur 50m au niveau du restaurant «La Flambée »

Dont le coût prévisionnel s'élève à : 9 698.00 € HT soit 11 637.60 € ttc

( Vote : 2 Abstentions 1 Contre et 6 Pour)

- **Réalisation d'un Bail concernant une terre reçu en leg sur la commune d'Englefontaine**

Demande d'autorisation pour rédiger un bail afin d'obtenir un fermage sur une parcelle A 675 à Englefontaine. Cette parcelle a été léguée à la commune et il n'y a pas de fermage de perçues.

Monsieur Desruennes demande si il ne serait pas intéressant de vendre cette parcelle.

Vote : 0 Abstention 0 Contre et 09 Pour

Départ de Monsieur BUISSET Thierry

- **Signature d'un avenant concernant les chalets de la rue de la Fontaine avec l'établissement public foncier**

La convention avec l'EPF pour assurer le rachat et la démolition des chalets en état d'abandon, dans la rue de la Fontaine à pris fin en 2023. Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signe une nouvelle convention avec l'EPF. Cette fois ci jusqu'en mai 2026. Monsieur le Maire souligne qu'après négociation le reste à charge de la commune pour cette opération passe de 80 000 à 50 000 Euros.

Vote : 0 Abstention 0 Contre et 08 Pour

- **Questions diverses :**

DEPART en retraite de l'agent technique titulaire, Monsieur FONTAINE Didier.

Monsieur le Maire,  
Olivier YZANIC

